

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 octobre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 121 de l'ordre du jour

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2004-2005**

**Mise en oeuvre des projets financés sur le Compte
pour le développement : troisième rapport d'étape****Rapport du Secrétaire général****Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de garder à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement et prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport à ce sujet. Dans son rapport (A/57/7/Add.5), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que ce document soit soumis dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

Le présent rapport contient des informations sur les enseignements tirés, une évaluation préliminaire de l'impact des projets achevés et un examen thématique des activités de projet dans les domaines des statistiques et du développement durable.

* Le présent rapport a été soumis avec retard en raison d'une accumulation de tâches urgentes.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Enseignements tirés	5–14	4
III. Impact des projets achevés	15–19	7
IV. Évaluations thématiques	20–39	8
V. Gestion et coordination du Compte	40–45	14
VI. Conclusions	46–50	15
Annexe. Financement des projets, par tranche		17

I. Introduction

1. Les projets financés sur le Compte du développement font partie intégrante des activités de coopération technique menées par les entités des Nations Unies qui s'occupent des affaires économiques et sociales. Les activités financées à ce titre sont destinées à renforcer les capacités par la coopération économique et technique sous-régionale, régionale et interrégionale entre pays en développement; elles se concrétisent dans des projets spécifiques conçus pour avoir un impact tangible sur l'effort de développement. Ces projets s'inscrivent dans le prolongement des activités normatives et de politique générale entreprises par les agents de réalisation pour donner suite aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans le domaine économique et social. Ils sont exécutés par les départements et offices chargés des questions économiques et sociales et par les commissions économiques régionales¹. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales fait fonction de Directeur du programme du Compte.

2. À ce jour, l'Assemblée générale a approuvé 43 projets représentant un montant total de 39,2 millions de dollars². Vingt-trois autres projets sont proposés pour approbation au titre de la quatrième tranche du Compte pour le développement, dans le cadre du chapitre 35 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (chap. 35)], ce qui porterait le volume total de financement au à 52,3 millions de dollars. Le tableau 1 ci-après récapitule la situation d'ensemble des projets financés ou à financer au titre du Compte.

¹ Entités chargées de l'exécution : Département des affaires économiques et sociales; Commission économique pour l'Afrique (CEA); Commission économique pour l'Europe (CEE); Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC); Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP); Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (ONUDC); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat).

² Sept projets ont été financés au titre de la première tranche du Compte; ils ont été présentés dans le document A/53/374 et Add.1 et approuvés par l'Assemblée dans ses résolutions 53/220 A du 7 avril 1999 et 53/220 B du 8 juin 1999. Seize projets sont financés au titre de la deuxième tranche, dans le cadre du chapitre 33 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001 (A/C.5/54/37), et sont évoqués dans la partie IV de la résolution 54/249 de l'Assemblée en date du 23 décembre 1999. Vingt projets sont financés au titre de la troisième tranche; ils figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 au chapitre 33 [A/56/6 (chap. 33)], et sont évoqués dans la partie XIII de la résolution 56/254 a de l'Assemblée en date du 24 décembre 2001.

Tableau 1
Projets financés sur le Compte du développement au 30 juin 2003

<i>Tranche</i>	<i>Exercice biennal correspondant au début du projet</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Nombre de projets achevés</i>	<i>Utilisation du volume global des ressources allouées aux projets (en pourcentage)</i>
1	1998-1999	7	4	80,0
2	2000-2001	16	5 ^a	76,5
3	2002-2003	20	—	36,3
4	2004-2005	23	—	—
Total		66	9	

^a Quatre autres projets sont sur le point d'être achevés.

3. Au 30 juin 2003, les sept projets de la première tranche avaient utilisé 80 % des ressources qui leur avaient été allouées. Quatre de ces projets étaient achevés ou sur le point de l'être et les trois autres devraient être achevés d'ici la fin de l'année. Dans la deuxième tranche, 76,5 % des ressources allouées avaient été utilisées. Sur les 16 projets, 5 étaient achevés, 4 étaient sur le point de l'être et 7 seront achevés courant 2004. Pour la troisième tranche, lancée en 2002, le taux d'exécution s'élève à 36,3 %. Trois projets étaient bien avancés, plus de 70 % des dépenses ayant été effectuées, 11 projets se déroulaient suivant le calendrier prévu, tandis que 3 avaient un taux d'exécution inférieur à 15 % et 2 venaient de démarrer. Des renseignements détaillés sur l'avancement des différents projets sont affichés sur le site Web du Compte pour le développement à l'adresse suivante : <www.un.org/esa/devaccount>.

4. Le présent document a été établi à partir des informations fournies dans les rapports d'étape des agents d'exécution qui font le point sur les activités à la fin de juillet 2003.

II. Enseignements tirés

5. On trouvera dans la présente section un examen préliminaire des enseignements tirés de l'exécution des projets des trois premières tranches, examen qui s'inspire des critères définis par l'Assemblée générale dans ses résolutions 53/220 A et 53/220 B. Dans ces résolutions, l'Assemblée soulignait que la mise en oeuvre des projets devrait contribuer de manière tangible au renforcement des capacités nationales et qu'il faudrait accorder une attention particulière à l'utilisation des ressources techniques, humaines et autres disponibles dans les pays en développement. Les projets devraient également avoir des effets multiplicateurs.

6. Les projets financés sur le Compte visent à renforcer la contribution des compétences locales disponibles dans les pays en développement grâce à la mise en place et au soutien de réseaux d'information efficaces. Ces projets mettent en relief l'importance d'établir de tels réseaux en utilisant les nouvelles technologies qui permettent aux pays en développement d'accéder directement aux données susceptibles de les aider à s'orienter et aux informations sur les pratiques optimales. Le téléapprentissage est une autre formule efficace pour acquérir et partager les

connaissances. Les projets financés sur le Compte s'attachent à créer des réseaux locaux, nationaux et sous-régionaux dans le but de faciliter la mise en commun informelle des connaissances, des compétences et des expériences portant sur des questions clefs de développement. Tout en utilisant les moyens traditionnels de transfert des compétences et connaissances – ateliers, bourses et missions consultatives –, ces projets font aussi fréquemment appel aux technologies de la communication fondées sur l'Internet pour amplifier l'impact des réseaux sous-régionaux et régionaux et relier ceux-ci aux réseaux mondiaux concernés. Le renforcement des capacités par la mise en réseau des compétences locales génère des possibilités de collaboration qui vont souvent au-delà de ce que les concepteurs du projet avaient initialement envisagé : les réseaux peuvent établir des liaisons supplémentaires aux niveaux régional et interrégional, contribuer au renforcement des capacités dans des domaines apparentés ou susciter de nouvelles demandes de mise en réseau ou d'assistance technique.

7. Les réseaux qui fonctionnent bien sont – fût-ce indirectement – de puissants agents de changement, comme le montrent différents exemples. Ainsi, un réseau de décideurs s'occupant de questions environnementales en Afrique de l'Ouest favorise une plus grande prise de conscience de ces questions, donnant l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre de politiques durables de protection de l'environnement. Les compétences acquises lors des réunions de formation en vue de l'accession organisées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont contribué à la formation de ressources humaines indispensables dans les pays les moins avancés et d'autres pays candidats à l'accession. La mise en place d'un système de contrôle et de gestion dans le domaine des drogues a favorisé l'établissement d'un réseau interrégional qui s'est élargi rapidement à plus d'une trentaine de pays en même temps qu'elle a facilité le suivi de l'application des dispositions des conventions relatives à la lutte contre l'abus des drogues et ouvert la voie à l'instauration d'autres systèmes de cybergouvernance par les participants au réseau. Des réseaux informels de responsables gouvernementaux et d'experts, constitués en marge d'ateliers sous-régionaux sur la planification stratégique et la gestion des ressources naturelles ont facilité les échanges d'idées et de réflexions sur la planification des activités à l'échelon national.

8. Le renforcement des capacités suscite de multiples requêtes, qui doivent être satisfaites au moyen des ressources limitées du Compte. Sur la base de l'expérience des deux premières tranches de projets, le Directeur du programme a fixé un budget moyen de 600 000 dollars par projet, montant relativement modeste mais en rapport avec les réalisations escomptées. Un tel plafond est également une incitation à rechercher les solutions les plus économiques et à mettre en commun les ressources, les compétences et les connaissances des partenaires locaux, sous-régionaux et internationaux.

9. Les modèles qui ont donné de bons résultats peuvent être transposés dans d'autres sous-régions. Quant aux expériences moins concluantes, elles offrent malgré tout des enseignements utiles sur le plan économique pour la planification ultérieure des programmes. De nombreuses activités de projet peuvent être reproduites à une échelle plus large ou plus restreinte, en fonction de la demande. L'enseignement à distance peut être dispensé à un élève, ou à une centaine. Les stages de gestion de l'environnement mis au point pour les producteurs de pétrole en Asie occidentale peuvent être repris pour des projets ultérieurs en Asie centrale. Les réseaux faisant appel à l'Internet peuvent rassembler indifféremment 25 ou

2 255 participants. Les compétences et les connaissances réunies par un réseau de statisticiens d'Amérique latine peuvent être partagées avec un réseau en Asie du Sud-Est ou en Afrique.

10. Les projets qui portent principalement sur la création de réseaux via l'Internet, tels que le réseau sur le contrôle mondial des drogues, donnent apparemment de bons résultats si le site du projet est géré en continu et si l'on précise clairement qui est responsable du réseau, de façon à veiller à son harmonisation et à son efficacité ainsi qu'au bon fonctionnement du progiciel utilisé. Les bases de données accessibles sur le Web, comme celles qui ont été mises en place pour suivre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines, n'offriront un outil performant et viable que si elles sont systématiquement améliorées et mises à jour.

11. Au stade de l'exécution, on incite de plus en plus les agents à instaurer des rapports de collaboration ou des partenariats avec les divers interlocuteurs, afin que les activités principales aient un effet multiplicateur grâce à la mise en commun des capacités et des moyens. Le nombre des projets exécutés conjointement a considérablement augmenté, passant de zéro dans la première tranche à 12 dans la quatrième. L'instauration de partenariats est une tâche ambitieuse. Si le système des Nations Unies considère de plus en plus les partenariats entre les entités du système, les pouvoirs publics et la société civile comme une formule efficace et utile pour progresser dans la réalisation des objectifs de développement, les projets financés sur le Compte offrent des opportunités particulièrement intéressantes pour expérimenter des dispositifs de collaboration aux échelons local et sous-régional. La promotion des partenariats et la mise en commun des enseignements tirés devraient continuer de jouer un rôle important dans l'exécution des projets.

12. Les projets financés sur le Compte font appel à l'informatique et à la télématique, dont le potentiel d'utilisation dépasse le champ des activités de projet. Les capacités mises en place dans ce domaine pour la création d'un réseau de statistique en Asie du Sud-Est ont sensiblement amélioré les procédures de travail connexes et la productivité; elles permettent en outre l'accès à des matériels hors-projet dans les services nationaux des pays concernés. Les projets visant à promouvoir l'informatique et la télématique pour le commerce électronique en Afrique ont permis d'explorer les avantages potentiels des sources librement accessibles et des logiciels gratuits. Le recours aux outils interactifs via l'Internet pour définir les objectifs des politiques d'investissement a permis aux décideurs d'évaluer les atouts et les handicaps du cadre et de l'environnement nationaux par rapport à ceux des autres pays, et au regard des priorités nationales de développement; ces outils contribuent également à améliorer la qualité des ressources humaines nationales. Les techniques faisant appel aux systèmes d'information géographique mises au point pour établir des cartes de vulnérabilité de l'environnement urbain peuvent être utilisées dans des projets de suivi de la pauvreté urbaine, tandis que l'informatique et la télématique permettent aux spécialistes de ces systèmes de perfectionner et d'actualiser systématiquement leurs compétences grâce au téléapprentissage.

13. Les projets doivent déterminer les éléments spécifiques nécessaires aux niveaux national et régional pour compléter et étayer les activités de renforcement des capacités en cours dans chaque région. Ainsi, un projet de gestion durable des déchets supposera la mise en place à l'échelon local d'institutions compétentes pour que les réalisations escomptées soient menées à bien. De même, un projet

hydrogéologique impliquera éventuellement le renforcement des capacités dans d'autres domaines, certains pays bénéficiaires nécessitant peut-être une assistance technique pour se doter de compétences de base en informatique et en télématique, d'autres ayant besoin d'une aide pour acquérir les progiciels et former ceux qui les utiliseront.

14. Dans plusieurs projets, l'assistance technique a porté principalement sur la conception de logiciels ou de programmes informatiques : tel a été le cas, par exemple, avec les systèmes d'information géographique pour la cartographie de la pauvreté en milieu urbain et de la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines, ou encore l'Investment Compass utilisé pour comparer les modèles en matière de politique d'investissement et de viabilité de la dette, dans le cadre de l'analyse de la capacité d'endettement tolérable. Dans d'autres cas, la fourniture de matériel informatique de base était indispensable à l'exécution des activités du projet.

III. Impact des projets achevés

15. Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés à bien. Dans la présente section, on passe brièvement en revue quatre d'entre eux.

16. Un projet sur les réseaux de recherche pour l'analyse des politiques, mis en oeuvre par le Département des affaires économiques et sociales, a renforcé la capacité des institutions de recherche africaines, particulièrement s'agissant d'analyser l'incidence des évolutions intervenues aux plans régional et international sur la conjoncture nationale. Ce projet a sensiblement renforcé l'interaction et la coopération entre chercheurs et décideurs, en même temps qu'il contribuait à améliorer les connaissances des spécialistes de la modélisation dans 15 pays de l'Afrique australe. Il a favorisé la mise en place et la structuration d'un réseau indépendant d'experts africains de la modélisation économique. Ce réseau s'appuie sur une liaison institutionnelle avec l'Université de Pretoria et une liaison opérationnelle avec l'Institut africain de modélisation économique, qui dirigera le centre africain LINK. Plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux (Programme d'échange pour le développement international, Centre de recherches pour le développement international, Banque mondiale et Norvège) ont fait part de leur vif intérêt pour ce nouveau réseau et se sont déclarés prêts à le soutenir. Forte de la réussite des activités de formation menées dans le cadre du projet, l'Université de Pretoria envisage de lancer un programme d'études postuniversitaires sur la modélisation macroéconomique.

17. Un projet de la CNUCED visant à donner aux pays les moyens de s'intégrer effectivement dans le système commercial multilatéral a aidé les gouvernements de 18 pays (dont 6 PMA) dans leur procédure d'accession à l'OMC. Ce projet a eu pour retombée immédiate une meilleure préparation des équipes des pays candidats chargées de négocier avec les groupes de travail des accessions de l'OMC. Les connaissances acquises à la faveur des cours, séminaires et ateliers de formation ont renforcé l'expertise des spécialistes nationaux participant aux négociations internationales sur le commerce. Le projet a abouti à la mise en place de mécanismes de coordination durables, auxquels sont associés des acteurs jouant un rôle clef dans l'élaboration de politiques commerciales favorables au développement : représentants des pouvoirs publics, secteur privé et milieux universitaires. Les activités menées par la CNUCED dans le cadre du projet ont

aussi débouché sur la formulation de politiques commerciales, plus complètes, s'inscrivant dans le moyen et le long termes. Le projet a également reçu l'appui d'un certain nombre de donateurs bilatéraux (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Norvège et Portugal).

18. Un projet de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, portant sur la mise en place du Système informatique et de télétransmission pour l'action internationale et nationale contre la drogue (NDS), a permis l'installation de ce système dans 30 pays situés dans différentes régions (Amériques, Europe, Afrique, Asie de l'Ouest, Asie centrale, Asie du Sud, Australie); un appui sera fourni à 20 autres pays. La mise en place d'un système unifié de gestion de l'information pour le contrôle des drogues à l'échelle mondiale contribue à améliorer la coordination entre les gouvernements aux échelons national, régional et international. Le NDS aide en outre les gouvernements à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des conventions de 1961, 1972 et 1988 sur le contrôle des drogues et il ouvre la voie à l'introduction d'autres systèmes de cybergouvernance. Ce projet a reçu le soutien de la Suisse, de la France et du Canada. Étant donné qu'il a été bien accepté et que son taux d'exécution est relativement élevé, des organisations régionales ont indiqué, comme l'a fait la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues en avril 2003, qu'elles appuyaient les initiatives de l'Office visant à mettre en place un mécanisme unifié pour le contrôle des drogues.

19. Le Réseau en ligne des Nations Unies pour la création de capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques, mis en place par le Département des affaires économiques et sociales, favorise l'échange d'informations et de pratiques concluantes et est spécifiquement destiné aux experts des pays en développement et des pays en transition. On constatait en juillet 2003 que plus de 43 % des utilisateurs du Réseau sont basés dans ces pays. Le Réseau est devenu l'une des sources les plus utiles et les plus populaires d'informations sur les administrations publiques : il reçoit plus de 1,7 million de visites par mois. Depuis son lancement, les contenus affichés se sont considérablement développés et ont également gagné en qualité. Actuellement, plus de 10 000 documents sont affichés et accessibles. Le Réseau travaille avec ses contacts régionaux pour élargir la portée des bases de données en Afrique, en Asie, en Europe centrale et orientale et au Moyen-Orient. Il ressort d'un sondage récent que 72 % des utilisateurs du Réseau le jugent excellent ou bon. Dans sa résolution 57/277 du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale s'est félicitée de nouveau du rôle que le Réseau joue dans la promotion de l'échange d'informations et de données d'expérience et dans le renforcement des capacités dont disposent les pays en développement pour utiliser les technologies de l'information et des communications à cette fin. Le Comité d'experts de l'administration publique a souligné qu'il importait de mettre à profit la réussite du Réseau en le développant à l'échelon sous-régional.

IV. Évaluations thématiques

20. Comme l'avait demandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/57/7/Add.5), des évaluations thématiques préliminaires ont été entreprises pour deux grands groupes de projets, portant sur le développement durable et les statistiques. On a examiné différents aspects de l'exécution des projets : la conception, la réalisation des objectifs et des produits

prévus, les retombées à long terme de la mise en réseau et du renforcement des capacités pour les bénéficiaires, les enseignements éventuellement tirés, entre autres.

1. Développement durable

21. L'examen de l'impact dans le domaine du développement durable a porté sur un échantillon de six projets³. Les projets retenus s'inscrivaient dans le prolongement des activités normatives et de politique générale menées par les organismes d'exécution dans le domaine du développement durable et étaient conçus pour donner suite aux grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans ce domaine, en particulier la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et Action 21. Il s'agissait, dans la plupart des cas, de fournir une assistance aux pays bénéficiaires en prévision du Sommet mondial pour le développement durable, en aidant les gouvernements et les institutions universitaires de ces pays à avoir une vue d'ensemble de la situation économique mondiale et à mieux comprendre comment les institutions partenaires des autres pays de la sous-région abordent les problèmes de développement plus ou moins analogues auxquels ces derniers sont confrontés. À cet effet, des contacts ont été établis sur le terrain, les échanges étant ainsi plus directs que dans les instances intergouvernementales officielles. Les entités des Nations Unies qui ne sont pas présentes sur le terrain ont été en mesure de s'appuyer sur les réseaux de leurs homologues locaux et d'en tirer parti, ce qui a contribué à améliorer la qualité et la pertinence des analyses et des travaux préparatoires qu'elles ont réalisés au niveau intergouvernemental.

22. L'examen a fait apparaître que les projets centrés sur des aspects spécifiques de la problématique du développement durable – petits États insulaires en développement, ressources naturelles, eau et énergie – et sur des mesures spécifiques de suivi des conférences sont ceux qui ont le mieux réussi à obtenir les résultats escomptés.

23. La formulation initiale des projets était plus ou moins précise selon les cas. Ceux dont les objectifs étaient clairement définis ont été plus faciles à évaluer. Toutefois, même lorsque les objectifs étaient énoncés au départ en termes relativement généraux, les entités d'exécution ont pu, dans la plupart des cas, utiliser efficacement les ressources en centrant leur action sur un nombre restreint

³ *Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Département des affaires économiques et sociales/Division du développement durable-98/99H); Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique (CESAP-00/01A); Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau (Département des affaires économiques et sociales/Division du développement durable et commissions régionales-01/01C); Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable (DESA/DSD et commissions régionales-00/01D); Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale (CEE/CESAP-00/01F); Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources (CNUCED/Département des affaires économiques et sociales/Université des Nations Unies-00/01M).*

d'éléments, ce qui a permis d'accroître l'impact final, en particulier grâce aux réseaux. Pour la programmation ultérieure, il faudrait veiller tout spécialement à définir de façon plus précise la portée géographique des projets, leurs bénéficiaires et les réalisations escomptées.

24. Le projet du Département des affaires économiques et sociales relatif à l'application d'Action 21 a débouché sur la mise en place d'un réseau régional pour l'élaboration d'indicateurs de durabilité en Amérique latine. Un appui consultatif portant sur les indicateurs, l'information à l'intention des décideurs et les stratégies nationales de développement a également été fourni au Costa Rica, à la Bolivie, au Soudan et à la Mauritanie. Dans sa conception initiale, ce projet, l'un des premiers financés sur le Compte, avait des visées trop larges. Les activités effectivement entreprises ont donné, séparément, de bons résultats mais ne permettent pas d'évaluer l'impact global du projet. À la lumière de cette expérience, les projets ultérieurs dans le domaine du développement durable ont été ciblés sur une sous-région ou un groupe de pays donnés, sans chercher à embrasser l'ensemble des questions découlant de telle ou telle conférence. Tout en veillant à l'articulation avec les autres conférences, comme le veut le suivi intégré et coordonné des conférences internationales, les projets ne devraient pas, en principe, entraîner une dispersion thématique et géographique des ressources, déjà limitées, mais proposer des stratégies pour atteindre des résultats concrets ayant un impact tangible.

25. Le projet de renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles en Asie et dans le Pacifique, exécuté par la CESAP, mettait clairement l'accent sur la dimension environnement et ressources naturelles du développement durable. Il s'est concrétisé par de nombreux produits : une dizaine d'études de cas offrant un condensé des pratiques optimales et des enseignements tirés, l'élaboration de directives pour la planification stratégique et la gestion des secteurs de l'énergie et de l'eau, la mise en place d'un réseau réunissant 74 experts de 24 pays. Tous ces résultats ont contribué à la réussite du projet. La CESAP est le centre névralgique de ce réseau d'institutions et d'experts aux niveaux régional et sous-régional. Les directives ont été traduites en chinois, en russe et en vietnamien, ce qui aide les équipes nationales à mieux comprendre les principes de la planification stratégique et de la gestion des ressources naturelles. Des forums de discussion ont permis à près de 300 experts de nouer des contacts plus étroits avec leurs homologues. Tablant sur l'appui des organisations sous-régionales et de la CESAP, les pays se sont dits désireux de participer à la phase suivante du projet, qui concernera l'échelon national. La CESAP entend poursuivre son appui au réseau.

26. Un projet réalisé conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales met l'accent sur la planification stratégique et la gestion, dans le cadre du renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau. Il vise trois objectifs précis, clairement liés aux priorités d'Action 21 en ce qui concerne l'eau douce : établir un réseau d'institutions nationales et locales menant des activités dans le secteur de l'eau, mettre en place un réseau de cinq organisations internationales s'occupant de bassins hydrographiques et créer un centre d'apprentissage virtuel des Nations Unies. À ce jour, les réalisations sont les suivantes : création d'un réseau regroupant 15 interlocuteurs nationaux, 15 organismes nationaux s'occupant de bassins hydrographiques et 5 initiatives locales concernées, et élaboration de 6 des 8

modules de base du cursus de l'université virtuelle. La conception du projet est résolument novatrice et les enseignements tirés mériteraient d'être appliqués à d'autres disciplines qui se prêtent à la mise en place de réseaux et d'universités virtuelles de ce type.

27. Un projet relativement modeste, entrepris par le Département des affaires économiques et sociales, qui visait à renforcer les capacités pour la prise de décisions en matière de développement durable et qui jumelait deux petits États insulaires en développement a été recentré sur les systèmes nécessaires au renforcement de ces capacités dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Plus d'une trentaine d'organisations de la région concernées par la production, la gestion, le traitement et l'exploitation des informations relatives au développement durable ont mis en place, conjointement avec l'Association Caraïbe pour l'environnement, un gestionnaire de messagerie pour le réseau régional d'informations sur l'environnement. Dans le cadre de l'appui au réseau, le projet mettra l'accent sur l'élaboration de matériel de formation, la diffusion des informations sur les pratiques optimales, la fourniture d'équipements et le développement de la formation à l'échelon national.

28. Un projet complexe et novateur, exécuté conjointement par la CEE et la CESAP, vise à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques dans les pays d'Asie centrale. L'objectif est d'aider cinq pays d'Asie centrale signataires du Traité relatif à la Charte de l'énergie de 1991 et du Protocole relatif à l'efficacité énergétique et aux aspects environnementaux connexes de 1994 à appliquer ces instruments. Grâce à une série d'activités visant à accroître les compétences des décideurs et des experts nationaux, les États Membres sont désormais mieux équipés pour résoudre par la coopération et la négociation des problèmes relatifs aux ressources transfrontières. La mise au point, dans le cadre du projet, d'une stratégie pour l'utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques a abouti à la création d'une commission bilatérale Kazakhstan-Kirghizistan pour les fleuves Chu et Talas. Par la suite, les statuts de la commission et d'autres matériels indispensables à son fonctionnement ont été élaborés. Ce projet offre un bon exemple de coopération régionale dans le domaine des eaux transfrontières. L'initiative a reçu l'appui de la Suède, du Royaume-Uni et de l'Organisation pour la sécurité et la coordination en Europe (OSCE).

29. Le projet de la CNUCED relatif au renforcement des capacités et à la mise en place de réseaux sur les politiques pour un développement durable fondé sur les ressources offre un autre exemple d'activité bien ciblée, centrée sur l'utilisation du secteur des ressources naturelles commercialisables (bois, hydrocarbures et minéraux) pour diversifier la croissance et favoriser un développement durable – défi auquel sont confrontés nombres de pays en développement riches en ressources et qui souhaitent passer d'une croissance fondée sur les recettes provenant de ces ressources à un développement fondé sur les connaissances. Ce projet, dont la plupart des activités sont achevées et dont les produits ont été réalisés conformément au plan de travail, a abouti à la mise en place de réseaux d'experts complétée par l'organisation de séminaires et la création de sites Internet. Il a bénéficié d'un appui considérable – sous forme de contributions en nature et de ressources – de différentes institutions et entités, parmi lesquelles notamment le Conseil international des mines et des métaux, le PNUE, la CEA et le Royaume-Uni. Des missions ont permis de recenser les besoins spécifiques aux échelons national et

régional et, sur cette base, de concevoir des initiatives propres à compléter et à étayer les activités de renforcement des capacités menées dans chaque région. Ainsi, en Amérique latine et dans les Caraïbes, les activités sont centrées sur les collectivités locales, alors qu'en Afrique on privilégie les initiatives complémentaires dans le domaine des politiques macroéconomiques pour promouvoir la stabilité. Les effets multiplicateurs du projet sont d'ores et déjà manifestes : de nouveaux réseaux et des réseaux qui fonctionnaient jusque-là isolément se greffent sur les activités du projet, donnant à celui-ci un retentissement plus large. À terme, cela ne manquera pas de favoriser une créativité plus grande et une amélioration des compétences aux niveaux national et local.

2. Statistiques

30. L'examen portait sur trois projets⁴ exécutés par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales en collaboration avec les commissions régionales pour les Caraïbes, l'Asie orientale et l'Asie occidentale, et ciblés plus précisément sur les groupements sous-régionaux tels que la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (15 pays), l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) (10 pays) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) (13 pays). Dans les trois cas, les projets s'adossaient au cadre institutionnel sous-régional, ce qui garantissait la pérennité des activités.

31. L'objectif de ces projets était triple : a) renforcer les capacités statistiques au niveau national; b) intensifier la coopération régionale dans le domaine des statistiques; c) informer les États Membres sur l'évolution des normes et des règles en matière de statistiques au niveau mondial et les associer à ce processus. Tous les projets ont commencé par une évaluation des besoins, qui a permis de déterminer les domaines sur lesquels chacun allait être centré (ainsi pour la CARICOM : statistiques de l'environnement, statistiques sociales et de la condition de la femme, technologies de l'information).

32. Les homologues nationaux et les bénéficiaires du projet étaient clairement désignés : il s'agit des bureaux de statistique nationaux. Ces organismes ont des relations de longue date avec la Division de statistique de l'ONU : a) ils représentent leur gouvernement à la Commission de statistique; b) ils fournissent des données à la Division pour la compilation de statistiques mondiales; c) ils détachent des experts pour participer aux travaux normatifs et analytiques de la Division; d) ils comptent au nombre des partenaires de la Division pour son programme ordinaire de coopération technique. Les chefs des bureaux de statistique des pays concernés ont donc pu guider efficacement les projets dans le cadre du comité de pilotage mis en place. La Division a été en mesure de s'appuyer sur les réseaux existants tels que le Comité permanent de statisticiens des Caraïbes, la Réunion des chefs des bureaux de statistique des pays de l'ANASE et le Comité de statistique de la CESAO. Ces comités se sont trouvés renforcés du fait qu'ils ont participé activement à la formulation initiale des projets puis aux ajustements et examens ultérieurs. Comme les réseaux se sont réunis au moins une fois par an, les

⁴ Renforcement des capacités d'établissement de statistiques et d'indicateurs pour le suivi des conférences dans la région de la CARICOM (1999-2003); Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (2000-2003); Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (2002-2004).

pays ont été en mesure de s'approprier les projets, ou ont pu s'assurer que l'ensemble des activités restaient pertinentes et la collaboration s'est intensifiée à l'échelle de la région.

33. Le renforcement des capacités s'est effectué principalement au moyen d'ateliers de formation dans les domaines retenus (ainsi, pour le projet de l'ANASE, 14 ateliers régionaux ont porté sur quatre domaines : comptabilité nationale et comptes satellites; indicateurs de développement; organisation des statistiques; outils de gestion intégrée). En outre, des voyages d'étude individuels et des missions consultatives ont été effectués. Tous les projets comportaient également la fourniture de matériel et de logiciels de statistique dans le cadre du volet informatique. Le succès des projets a été dû en bonne partie à l'implication du personnel d'appui local (Volontaires des Nations Unies pour la CARICOM et l'ANASE et coordonnateur de projet dans le cas de la CESA) détaché auprès des institutions sous-régionales partenaires et qui a facilité la communication et la gestion au niveau local ainsi que les activités de formation.

34. Les projets de la CARICOM et de l'ANASE accordaient beaucoup d'importance à la réalisation de produits concrets, ce qui a favorisé la mise en place de réseaux d'experts efficaces au plan opérationnel. La CARICOM a produit deux publications *L'environnement de la CARICOM, les chiffres pour 2002* et *Les femmes et les hommes dans la Communauté des Caraïbes : des faits et des chiffres (1980-2001)*. L'ANASE a produit une publication *L'ANASE en chiffres*. Dans les deux sous-régions la compilation et la diffusion d'autres produits analogues de portée régionale est à l'étude.

35. D'après les retours d'information provenant des participants aux ateliers et d'un séminaire sur l'évaluation finale (dans le cas de l'ANASE), les projets ont été une réussite dans la mesure où ils ont permis : a) de renforcer les capacités nationales; et b) de créer des réseaux d'experts. Des initiatives nationales ont été prises dans le prolongement des projets comme, par exemple, la publication des premiers recueils nationaux de statistiques de l'environnement dans les pays suivants : Grenade, Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Suriname. Parmi les réseaux qui ont été créés au niveau régional, on peut citer le groupe consultatif de la CARICOM sur les statistiques environnementales et sociales et l'équipe de travail de l'ANASE sur les classifications statistiques. Ces réseaux témoignent, dans les différentes régions, de la volonté des pays de poursuivre leur coopération au-delà de l'échéance du projet.

36. Dans ces trois projets, l'institution partenaire régionale était clairement désignée (Secrétariat de la CARICOM, Secrétariat de l'ANASE, CESA). Le renforcement des capacités statistiques de l'institution en question faisait partie intégrante des objectifs du projet. La réussite la plus évidente à cet égard a été la création d'un petit groupe de statistiques au sein du Secrétariat de l'ANASE, financé sur les ressources du Secrétariat. Outre les institutions partenaires, d'autres interlocuteurs régionaux et des organismes de financement ont pris une part active aux activités et y ont contribué augmentant ainsi leur impact et aidant à les pérenniser : parmi les plus importants, on mentionnera l'Organisation des États des Caraïbes orientales, le PNUE, la CESAP et la Banque asiatique de développement.

37. Les trois projets étaient étroitement liés aux travaux normatifs et analytiques du Département. Conformément au paragraphe 3 de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social, dans lequel celui-ci demandait aux pays de renforcer

leur capacité d'établir des statistiques et des indicateurs aux fins du suivi des progrès réalisés pour atteindre les objectifs fixés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, les trois projets comportaient des volets « indicateurs » : la capacité d'établir de tels indicateurs dans les domaines social et environnemental était un objectif explicite du projet de la CARICOM, par exemple. En contribuant à améliorer les compétences de base en matière statistique, ces projets ont rendu les pays mieux à même d'établir des indicateurs et de les diffuser.

38. Dans le cadre des projets, on a fait appel aux spécialistes du Département pour contribuer aux ateliers et y présenter des matériels de formation, ce qui leur a permis, de mettre les pays au courant des dernières évolutions internationales dans le domaine des principes et méthodes statistiques tout en se dégageant de leurs travaux normatifs et analytiques habituels pour se frotter aux réalités du terrain, une telle expérience ne pouvant qu'enrichir les travaux conceptuels et méthodologiques ultérieurs du Département.

39. Les pays des diverses sous-régions ont affiché leur volonté de travailler de concert, ce qui a facilité l'exécution des projets. Cette détermination était particulièrement perceptible dans la région de l'ANASE. L'exécution des projets a toutefois été fortement perturbée par l'épidémie de pneumopathie atypique (SRAS) en Asie et la situation en Iraq. Ces deux événements ont entraîné le report de plusieurs ateliers régionaux et de l'octroi de certaines bourses dans les régions de l'ANASE et de la CESA.

V. Gestion et coordination du Compte

40. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales continue de fournir une orientation d'ensemble pour l'administration du Compte, en examinant les thèmes généraux et les domaines spécifiques sur lesquels porteront les activités de projet et en procédant à la sélection finale des propositions de projet. Le Comité considère que les activités financées sur le Compte complètent et renforcent celles que mènent les entités dans leurs domaines de compétence fondamentaux. Un certain nombre de projets novateurs ont été lancés grâce au Compte : les résultats s'avérant concluants, ils reçoivent un soutien de donateurs bilatéraux et multilatéraux qui servira à financer des activités venant s'ajouter à celles exécutées dans le cadre du projet, leur conférant ainsi un effet multiplicateur.

41. Dans sa résolution E/2003/L.20 du 11 juillet 2003, le Conseil économique et social a souligné qu'il importait de suivre et d'évaluer les activités opérationnelles et de tirer des enseignements des activités de coopération technique. Le Directeur du programme du Compte revoit actuellement les arrangements relatifs au contrôle et à l'évaluation, de façon à les adapter aux impératifs de la budgétisation axée sur les résultats. Les nouveaux arrangements devraient aider les entités d'exécution à veiller plus systématiquement à ce que les réalisations et résultats escomptés se concrétisent, afin que les activités aient l'impact prévu. Ces arrangements rendront également le Directeur du programme mieux à même d'évaluer l'impact réel de chaque projet et à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'utilisation optimale des fonds dont dispose le Compte. L'utilisation de descriptifs de projet uniformisés, intégrant les principes de la budgétisation axée sur les résultats,

permettra d'articuler étroitement la formulation des projets avec les activités de coopération technique multilatérale et bilatérale.

42. Les données financières relatives au Compte pour le développement sont accessibles, dans le cadre d'une expérience pilote, sur le Système intégré de suivi (SIS), grâce à la création d'une interface avec le Système intégré de gestion (SIG). Les agents d'exécution sont désormais en mesure de consulter sur le SIS les données financières générées par le SIG. Cette procédure permet d'articuler les données concernant le programme et les données financières, aux fins de l'analyse et de l'établissement des rapports, tout au long de l'exécution.

43. Le site Web du Compte <www.un.org/esa/devaccount/> a été revu et amélioré. Son interface, plus simple et plus conviviale, permet d'accéder aisément à l'information sur les différents projets par état d'avancement, thème, région et organisme d'exécution. Conçu comme un outil pour le partage de l'information et la communication interactive entre les entités, notamment en ce qui concerne les enseignements tirés, le site sera mis à jour sur la base des rapports d'étape annuels, présentés par les organismes d'exécution.

44. Les rapports d'étape sont de meilleure qualité et plus exhaustifs mais les progrès restent variables selon les cas. Le Directeur du programme élabore actuellement une formule améliorée qui aidera les entités d'exécution à mettre davantage l'accent sur l'incidence et les retombées des projets. L'établissement de rapports d'exécution axés sur les résultats permettrait également de repérer dès le début du processus les facteurs clefs de réussite, les pierres d'achoppement – qu'elles soient d'ordre institutionnel ou opérationnel – ainsi que les possibilités de partenariat. La mise en évidence d'un lien de cause à effet entre les activités et les résultats et la façon dont il se concrétise devraient devenir l'un des éléments clefs des rapports d'exécution. Au cas où ce rapport de causalité s'avérerait difficile à vérifier dans la pratique, il faudrait revoir la stratégie du projet.

45. La présentation de rapports semestriels se justifiait pendant la période initiale de mise en route du programme. Toutefois, étant donné que le nombre de projets a augmenté et que les procédures opérationnelles ont été harmonisées, on propose d'opter désormais pour une périodicité annuelle et, comme l'a suggéré le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de présenter les rapports à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme.

VI. Conclusions

46. **Les projets financés sur le Compte pour le développement contribuent au renforcement des capacités des pays en développement dans des secteurs spécifiques en rapport avec le suivi des conférences mondiales organisées dans les domaines économique et social. L'exécution en est confiée aux entités du Secrétariat dont les travaux normatifs et de politique générale portent sur les mêmes questions que celles qui soulèvent des problèmes concrets au stade de la réalisation : elles sont donc à même de mettre leurs connaissances et leurs compétences directement au service des pays en développement.**

47. **Grâce à l'expérience acquise, notamment en ce qui concerne le lent démarrage de la première tranche de projets, et aux orientations fournies par**

les mécanismes intergouvernementaux, le taux d'exécution a augmenté, et la présentation des rapports sur les résultats s'est améliorée. Le recours au Compte est un moyen pratique et rentable de renforcer les capacités qui privilégie l'utilisation et le perfectionnement de la base de connaissances disponibles dans les pays en développement. La démarche consistant à faire appel, pour le soutien des projets, aux capacités et compétences dont dispose le Secrétariat paraît à la fois rationnelle et économique.

48. Les modalités opérationnelles employées pour les projets – exécution conjointe, mise en réseau de l'expertise, recours à l'informatique et à la télématique – qui favorisent la coopération sous-régionale et la pérennisation des activités grâce à l'instauration de partenariats et à la maîtrise par les entités locales contribuent à une utilisation judicieuse des ressources limitées du Compte.

49. Il faudrait améliorer encore l'évaluation et le contrôle des projets, en insistant fortement sur les enseignements tirés, les résultats et les réalisations. Il conviendrait de mettre effectivement à profit les enseignements tirés pour la conception des nouveaux projets et des nouvelles activités.

50. L'Assemblée générale jugera peut-être bon de prendre note du présent rapport.

Annexe

Financement des projets, par tranche

Tableau 1
**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 34,
 Compte pour le développement, du budget-programme de l'exercice biennal
 1998-1999^a au 30 juin 2003**

			Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (En pourcentage)
Projet		Agent d'exécution	(En milliers de dollars É.-U.)			
A	Promotion du commerce électronique	CNUCED	1 980,0	1 710,8	269,2	86,4
B	Mise en place en Afrique d'un réseau de compétences en matière d'analyse des politiques économiques et sociales	CEA	2 500,0	2 093,7	406,3	83,7
D	Système informatique et de télétransmission pour l'action nationale et internationale contre la drogue	ONUDC	1 100,0	818,4	281,6	74,4
E	Établissement de moyens logistiques et de réseaux pour la réalisation du Programme pour l'habitat dans les pays les moins avancés	ONU-Habitat	945,0	818,0	127,0	86,6
F	Réseau en ligne d'institutions régionales pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'administration et des finances publiques	DESA	1 525,0	1 121,0	404,0	73,5
G	Réseau de recherche pour l'analyse des politiques à l'échelle mondiale	DESA	1 325,0	1 325,0	0,0	100,0
H	Activités pour l'application d'Action 21, de la Déclaration et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	DESA	3 570,0	2 404,6	1 165,4	67,4
Total			12 945,0	10 291,5	2 653,5	79,5

Note explicative : DESA : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA : Commission économique pour l'Afrique; ONU-HABITAT : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

^a Voir résolutions 53/220 A et B de l'Assemblée générale.

Tableau 2
**Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33,
 Compte pour le développement, du budget-programme de l'exercice biennal
 2000-2001^a au 30 juin 2003**

			Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (En pourcentage)
Projet		Agent d'exécution	(En milliers de dollars É.-U.)			
A	Renforcement des capacités dans le domaine de la planification stratégique de la gestion des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	738,0	398,7	339,3	54,0
B	Programme de formation portant sur la réadaptation des toxicomanes et la prévention des drogues sur le lieu de travail dans la région de l'Asie et du Pacifique	ONUDC	549,7	344,1	205,6	62,6
C	Renforcement des capacités en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau et d'accélérer les investissements dans le secteur de l'eau	DESA/ commissions régionales	1 650,0	888,7	761,3	53,9
D	Renforcement des capacités en matière de prise de décisions en vue d'un développement durable	DESA	300,0	297,0	3,0	99,0
E	Renforcement des mécanismes visant à promouvoir la parité entre les sexes dans les pays d'Afrique	DESA	1 241,0	359,1	881,9	28,9
F	Utilisation rationnelle et efficace des ressources énergétiques et hydrauliques en Asie centrale	CEE/ CESAP	1 750,0	1 696,1	53,9	96,9
G	Renforcement des capacités régionales en matière de développement des statistiques	DESA	1 500,0	1 381,1	118,9	92,1
H	Renforcement des capacités et mise en place du cadre institutionnel en vue de l'égalisation des chances des handicapés	DESA	940,7	760,5	180,2	80,8
I	Renforcement des capacités en matière de politique de développement économique et social dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	CEPALC	325,4	198,0	127,4	60,8
J	Mise en place d'un cadre de collaboration pour l'intégration des activités d'évaluation environnementale et d'établissement de rapports sur l'état de l'environnement en Afrique de l'Ouest	PNUE	642,2	548,1	94,1	85,3
K	Gestion durable des déchets dans les pays africains	ONU-Habitat	500,0	498,9	1,1	99,8
L	Lutte contre la pollution d'origine urbaine des eaux souterraines et de surface en Afrique	PNUE/ CEA	250,0	208,8	41,2	83,5

			Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (En pourcentage)
Projet		Agent d'exécution	(En milliers de dollars É.-U.)			
M	Renforcement des capacités et mise en place de réseaux sur les politiques pour le développement durable fondé sur les ressources	CNUCED/ UNU	498,0	484,1	13,9	97,2
N	Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral	CNUCED	900,0	878,9	21,1	97,7
O	Renforcement des capacités d'analyse de l'endettement tolérable	CNUCED	500,0	387,2	112,8	77,4
P	Renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base	CNUCED	900,0	761,7	138,3	84,6
Total			13 185,0	10 091,0	3 094,0	76,5

Note explicative : DESA : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; UNU : Université des Nations Unies.

^a Voir A/C.5/54/37 et résolution 54/249 de l'Assemblée générale, par. 190 à 200.

Tableau 3
Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 33,
Compte pour le développement, du budget-programme de l'exercice biennal
2002-2003^a au 30 juin 2002

			Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (En pourcentage)
Projet		Agent d'exécution	(En milliers de dollars É.-U.)			
A	Renforcement des capacités pour la promotion des marchés de capitaux en Afrique	CEA	905,0	109,2	795,8	12,1
B	Renforcement des capacités en matière de recherche sur les nouveaux problèmes de population dans les pays en développement	DESA/CEA/ CESAP	510,0	55,3	454,7	10,8
C	Renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges commerciaux et du commerce électronique en Méditerranée	CEE/CESAO/ CEA	600,0	465,3	134,7	77,6
D	Renforcement des capacités des mécanismes nationaux en vue d'une gestion des affaires publiques soucieuse d'équité entre les sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC/ DESA	850,0	197,8	652,2	23,3

Projet		Agent d'exécution	Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution (En pourcentage)
			(En milliers de dollars É.-U.)			
E	Pauvreté urbaine : stratégie concrète à l'usage des municipalités et institutions urbaines d'Amérique latine et des Caraïbes	CEPALC/ ONU-Habitat	800,0	73,4	726,6	9,2
F	Renforcement des réseaux d'institutions et d'experts afin d'accélérer la mise au point de statistiques sociales et environnementales dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes	CEPALC/ DESA	825,0	166,6	658,4	20,2
G	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation des États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	CESAP/ CNUCED	950,0	282,9	667,1	29,8
H	Constitution d'un réseau de compétences en matière d'investissements étrangers directs dans les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	CESEAO/ CNUCED	480,0	167,0	313,0	34,8
I	Renforcement des capacités en matière de création de liaisons de transport interrégional terrestre et terrestre-maritime	CEE/CESAP/ CEPALC/ CEA/CESAO	1 250,0	466,2	783,8	37,3
J	Renforcement des capacités de répondre aux principales questions qui se posent sur la scène économique internationale	CNUCED	960,0	435,4	524,6	45,4
K	Renforcement de la capacité des pays en développement d'attirer les investissements internationaux et d'en tirer profit	CNUCED	950,0	555,1	394,9	58,4
L	Renforcement des capacités par la formation au règlement des différends relatifs au commerce international, aux investissements et à la propriété intellectuelle	CNUCED	420,0	326,3	93,7	77,7
M	Renforcement des capacités institutionnelles relatives à la politique et au droit de la concurrence	CNUCED	410,0	286,1	123,9	69,8
N	Amélioration de la participation et renforcement des capacités pour la mise en oeuvre de systèmes de gestion de l'environnement sujets à certification en Asie occidentale	PNUE	230,0	88,9	141,1	38,7
O	Sources d'énergie renouvelables pour la fourniture de services d'information et de communication en milieu rural dans les pays en développement	PNUE/UIT	260,0	71,5	188,5	27,5

			Budget	Dépenses	Solde	Taux d'exécution
Projet		Agent d'exécution	(En milliers de dollars	É.-U.)		(En pourcentage)
P	Prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail et dans la famille dans les pays du cône Sud	ONUDC	450,0	450,0	0,0	100,0
Q	Renforcement d'un réseau de responsables des questions de parité entre les sexes en Afrique et en Asie occidentale	DESA/CEA	625,0	0,0	625,0	0,0
R	Renforcement des capacités de lutte contre la pauvreté au moyen du développement communautaire dans les régions souffrant d'une dégradation de l'environnement, et création de réseaux à cette fin	DESA	370,0	1,5	368,5	0,4
S	Élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales d'adoption de techniques propres	DESA	400,0	161,2	238,8	40,3
T	Renforcement des capacités statistiques dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	DESA/CESAO	820,0	380,5	439,5	46,4
Total			13 065,0	4 740,2	8 324,8	36,3

Note explicative : DESA : Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies; CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; UIT : Union internationale des télécommunications; CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement; ONU DC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

^a Voir A/56/6 (chap. 33) et résolution 56/254 A de l'Assemblée générale.